

tenue sous la présidence de Madame MADELAIGUE, assisté(e)
de Madame BECIRSPAHIC et Madame MARQUESUZAA, Conseillers
En présence de Madame NEUMAIER, Rapporteure publique
Madame DANGENG, Greffière

09 heures 30

| | | |
|------------|---------------------------|--|
| 01) | DOSSIER N° 2302046 | RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE |
|------------|---------------------------|--|

Titre de l'affaire M. Jesus Miguel A. , incarcéré au centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan, demande au tribunal d'annuler la décision en date du 14 avril 2023 prise par la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux portant rejet de son recours administratif préalable obligatoire à l'encontre de la décision du 6 mars 2023 par laquelle le directeur du centre pénitentiaire de Mont de Marsan a mis fin à son contrat d'emploi pénitentiaire en qualité d'auxiliaire de service télévision et frigo (poste non polyvalent)

| | Nom des parties | Représentants des parties |
|------------------|--------------------------|--------------------------------------|
| Demandeur | Monsieur A. Jesus Miguel | SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIES (Cour) |
| Défendeur | MINISTÈRE DE LA JUSTICE | |

| | | |
|------------|---------------------------|--|
| 02) | DOSSIER N° 2303326 | RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE |
|------------|---------------------------|--|

Titre de l'affaire M. Chaïsse B., incarcéré au centre pénitentiaire de Lannemezan, demande au tribunal d'annuler la décision en date du 13 novembre 2023 prise par le directeur de l'administration pénitentiaire de Lannemezan ordonnant son placement à l'isolement pour une durée de 3 mois

| | Nom des parties | Représentants des parties |
|------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| Demandeur | Monsieur B. Chaïsse | SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIES (Cour) |
| Défendeur | MINISTÈRE DE LA JUSTICE | |

| | | |
|------------|---------------------------|--|
| 03) | DOSSIER N° 2301801 | RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE |
|------------|---------------------------|--|

Titre de l'affaire M. Abraham L., incarcéré au centre pénitentiaire de Lannemezan, demande au tribunal d'annuler la décision en date du 19 mai 2023 par laquelle le directeur de l'administration pénitentiaire de Lannemezan a ordonné la prolongation de son placement à l'isolement pour une durée de trois mois

| | Nom des parties | Représentants des parties |
|------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| Demandeur | Monsieur L. Abraham | SCP THEMIS AVOCATS & ASSOCIES (Cour) |
| Défendeur | MINISTÈRE DE LA JUSTICE | |

09 heures 30

04) DOSSIER N° 2302377

RAPPORTEUR: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire M. Pierre P. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet, née du silence gardé par le maire de la commune de Capbreton portant rejet de sa demande indemnitaire suite à l'accident de vélo survenu sur la route d'accès à la station d'épuration sis quartier de la Pointe

| | Nom des parties | Représentants des parties |
|-------------|--|-----------------------------------|
| Demandeur | Monsieur P. Pierre | SCP HEUTY-LORREYTE-LONNE-CANLORBE |
| Intervenant | AESIO MUTUELLE | |
| | CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES LANDES | Maître BARNABA Alexandrine (Cour) |
| Défendeur | COMMUNE DE CAPBRETON | SELARL ETCHE AVOCATS |
| | SYNDICAT D'EQUIPEMENT DES COMMUNES DES LANDES | SCP KRUST ET PENAUD |
| | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE SUD | Maître BARNABA Alexandrine (Cour) |

05) DOSSIER N° 2300586

RAPPORTEUR: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire La SCI DU PUY PETIT demande au tribunal de condamner la communauté d'agglomération du Pays Basque à réaliser sous astreinte de 150 euros par jour de retard et dans un délai maximal de 4 mois à compter de la notification de la décision à intervenir les travaux préconisés par l'expert judiciaire et de la condamner au versement de la somme de 5 000 euros en indemnisation du trouble de jouissance.

| | Nom des parties | Représentants des parties |
|-----------|--|-------------------------------------|
| Demandeur | SCI DU PUY PETIT | SELARL MALTERRE - CHAUVELIER (Cour) |
| Défendeur | COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE | Maître PIERSON Thomas (Cour) |
| | COMMUNE D'AMENDEUIX-ONEIX | SELARL BOISSY AVOCATS ASSOCIES |

06) DOSSIER N° 2302649

RAPPORTEUR: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire M. Francis D., incarcéré au centre pénitentiaire de Lannemezan, demande au tribunal d'annuler la décision en date du 3 octobre 2023 prise par le directeur de l'administration pénitentiaire de Lannemezan portant prolongation de son placement à l'isolement pour une durée de trois mois

| | Nom des parties | Représentants des parties |
|-----------|-------------------------|---------------------------------|
| Demandeur | Monsieur D. Francis | Maître DURANCON Delphine (Cour) |
| Défendeur | MINISTÈRE DE LA JUSTICE | |

09 heures 30

07) DOSSIER N° 2301969

RAPPORTEURE: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire Mme Cathie R. demande au tribunal d'annuler les décisions de rejet du 12 mai 2023, prises par le centre communal d'action sociale de Dax, ensemble les arrêtés du 25 janvier 2023 par lesquels elle a été maintenue en congés maladie ordinaire au-delà du 11 mars 2022 et placée en disponibilité d'office du 11 septembre 2022 au 11 septembre 2023.

Nom des parties

Demandeur Madame R. Cathie

Défendeur CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DAX

Représentants des parties

Maître LAPLACE Mélanie (Cour)

Maître LAVEISSIERE Jean (Cour)

09 heures 30

08) DOSSIER N° 2300013 RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHC

Titre de l'affaire M. et Mme T. Corinne et Nicolas, et autres demandent au tribunal de condamner le centre hospitalier de Bigorre au versement d'indemnités en réparation du préjudice subi suite au décès de Tim T. .

| | Nom des parties | Représentants des parties |
|--------------------|--|------------------------------|
| Demandeur | Monsieur et Madame T. Corinne et Nicolas | Maître BENAYOUN Denis (Cour) |
| | Monsieur T. Léo | Maître BENAYOUN Denis (Cour) |
| | Madame T. Chloé | Maître BENAYOUN Denis (Cour) |
| | Madame C. VEUVE L. Élise | Maître BENAYOUN Denis (Cour) |
| | Madame G. ÉPOUSE L. Sylvie | Maître BENAYOUN Denis (Cour) |
| | Madame T. Lilou | Maître BENAYOUN Denis (Cour) |
| | Monsieur L. Michel | Maître BENAYOUN Denis (Cour) |
| | Madame R. VEUVE T. Roselyne | Maître BENAYOUN Denis (Cour) |
| | Madame T. EPOUSE R. Sylvie | Maître BENAYOUN Denis (Cour) |
| | Monsieur R. Pierre | Maître BENAYOUN Denis (Cour) |
| | Monsieur R. Iban | Maître BENAYOUN Denis (Cour) |
| | Monsieur R. Jon | Maître BENAYOUN Denis (Cour) |
| | Madame L. DIVORCEE L. Nadège | Maître BENAYOUN Denis (Cour) |
| | Monsieur L. Nicolas | Maître BENAYOUN Denis (Cour) |
| Intervenant | Madame L. Emelyne | Maître BENAYOUN Denis (Cour) |
| | Madame L. Maëlyne | |
| Défendeur | CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES HAUTES-PYRÉNÉES ET DU GERS | SELARL INTERBARREAUX RACINE |
| | CENTRE HOSPITALIER TARBES-LOURDES | |

09 heures 30

09) DOSSIER N° 2303295

RAPPORTEUR: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire La SAS WILAU PROPRETE demande au tribunal d'annuler les pénalités appliquées par l'Office 64 de l'Habitat et de le condamner à lui verser la somme de 21 670 euros au titre des pénalités injustement déduites - marché portant sur la réalisation de prestations au sein de différents immeubles lots 100 à 103, 105 et 108

Nom des parties

Demandeur SAS WILAU PROPRETE

Représentants des parties

SELARL PYRENEES AVOCATS (Cour)

Défendeur OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SCP CGCB & ASSOCIES

10) DOSSIER N° 2401068

RAPPORTEUR: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire Mme Gissel B. demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet, née du silence gardé par la préfète des Landes sur sa demande de délivrance d'un titre de séjour

Nom des parties

Demandeur Madame B. Gissel

Représentants des parties

Maître LASSORT Gabriel (Cour)

Défendeur PRÉFECTURE DES LANDES

11) DOSSIER N° 2301021

RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC

Titre de l'affaire La société PRIVILEGE AUTO 65 demande au tribunal d'annuler la décision du 13/02/2023 lui demandant le remboursement, pour le mois de novembre 2020, de l'aide qu'il a perçue au titre du fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19.

Nom des parties

Demandeur SAS PRIVILEGE AUTO 65

Représentants des parties

Maître GUILLEN Denis (Cour)

Défendeur DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'OCCITANIE

09 heures 30

12) DOSSIER N° 2300788

RAPPORTEUR: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire M. Garikoitz A., incarcéré au centre pénitentiaire de Lannemezan, demande au tribunal d'annuler la décision prise le 2 mars 2023 par le M. le Garde des Sceaux, ministre de la justice portant décision de maintien au répertoire des détenus particulièrement signalés (DPS).

Nom des parties

Demandeur Monsieur A. Garikoitz

Représentants des parties

Maître PAULUS-BASURCO Maritxu (Cour)

Défendeur MINISTÈRE DE LA JUSTICE

13) DOSSIER N° 2302972

RAPPORTEUR: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire M. Sébastien M. , agent d'entretien qualifié, demande au tribunal d'annuler la décision n° 2023/01 en date du 18 septembre 2023 prise par le directeur de l'EHPAD Domaine Nauton-Truquez portant révocation et radiation des cadres à compter du 12 septembre 2023

Nom des parties

Demandeur Monsieur M. Sébastien

Représentants des parties

SELARL CM AVOCAT (Cour)

Défendeur EHPAD NAUTON-TRUQUEZ

Maître LEPLAT Julien (Cour)

14) DOSSIER N° 2303067

RAPPORTEUR: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire RENVOI TA LIMOGES - M. Jérémie P., incarcéré au centre pénitentiaire de Lannemezan, demande au tribunal d'annuler la décision implicite de rejet, née du silence gardé par le directeur de l'administration pénitentiaire, sur son recours administratif préalable obligatoire, dirigée contre la sanction disciplinaire prononcée à son encontre

Nom des parties

Demandeur Monsieur P. Jérémie

Représentants des parties

Maître ORTEGO SAMPEDRO Iñazki (Cour)

Défendeur MINISTÈRE DE LA JUSTICE

09 heures 30

15) DOSSIER N° 2302462

RAPPORTEUR: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire M. Abdel Rami S. , incarcéré au centre pénitentiaire de Lannemezan, demande au tribunal d'annuler la décision du 26 juillet 2023 par laquelle le directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse a rejeté son recours administratif préalable obligatoire du 3 juillet 2023 contre la décision de la commission de discipline du 28 juin 2023 prononçant une sanction de 14 jours de cellule disciplinaire intégralement assortie d'un sursis actif six mois

Nom des parties

Demandeur Monsieur S. Abdel Rami

Représentants des parties

SP AVOCATS (Cour)

Défendeur MINISTÈRE DE LA JUSTICE

16) DOSSIER N° 2400598

RAPPORTEUR: Madame Audrey MARQUESUZAA

Titre de l'affaire Mme Véronique D. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-02-02.A en date du 2 février 2024 pris par le préfet des Hautes-Pyrénées portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination, interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an et abrogation et remplacement de tout document de séjour

Nom des parties

Demandeur Madame D. Véronique

Représentants des parties

SP AVOCATS (Cour)

Défendeur PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

17) DOSSIER N° 2402901

RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC

Titre de l'affaire M. Youssef B. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 246400287 en date du 7 juin 2024 pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques portant refus de délivrance d'un titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de destination

Nom des parties

Demandeur Monsieur B. Youssef

Représentants des parties

Maître DUCOIN Gaëlle (Cour)

Défendeur PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

09 heures 30

18) DOSSIER N° 2300199

RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire RENVOI DU TA DE BORDEAUX - Mme Aurore Z. demande au tribunal d'annuler la décision du 30 novembre 2022 par laquelle la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan a refusé de lui accorder un permis de visite au bénéfice de M. Anthony T.

Nom des parties

Demandeur Madame Z. Aurore

Représentants des parties

Madame Z. Aurore

Défendeur MINISTÈRE DE LA JUSTICE

19) DOSSIER N° 2302193

RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire M. Kévin S., initialement incarcéré au centre pénitentiaire de Mont de Marsan, demande au tribunal d'annuler la décision du 19 juillet 2023 par laquelle le directeur interrégional des services pénitentiaires de Bordeaux a rejeté son recours administratif préalable obligatoire formé à l'encontre du déclassement dont il a fait l'objet par la commission de discipline du centre pénitentiaire de Mont de Marsan du 19 juin 2023

Nom des parties

Demandeur Monsieur S. Kévin

Représentants des parties

Monsieur S. Kévin

Défendeur MINISTÈRE DE LA JUSTICE

20) DOSSIER N° 2302132

RAPPORTEURE: Madame Florence MADELAIGUE

Titre de l'affaire M. Jean-Louis A., incarcéré au centre pénitentiaire de Lannemezan, demande au tribunal d'annuler la décision du 4 juillet 2023 par laquelle le directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse a rejeté son recours administratif préalable obligatoire formé à l'encontre du déclassement dont il a fait l'objet par la commission de discipline du centre pénitentiaire de Lannemezan du 24 mai 2023

Nom des parties

Demandeur Monsieur A. Jean-Louis

Représentants des parties

Monsieur APPOLLO Jean-Louis

Défendeur MINISTÈRE DE LA JUSTICE

09 heures 30

21) DOSSIER N° 2301754

RAPPORTEUR: Madame Léa BECIRSPAHIC

Titre de l'affaire M. Christophe L. demande au tribunal d'annuler la décision du 8 juin 2023 lui demandant le remboursement, pour les mois de mars à mai 2020, des aides qu'il a perçues au titre du fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19.

Nom des parties

Demandeur Monsieur L. Christophe

Représentants des parties

Monsieur L. Christophe

Défendeur DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'AQUITAINE

Arrêté le 30/10/2025

Le président du tribunal